

Des viticulteurs moins nombreux mais plus spécialisés

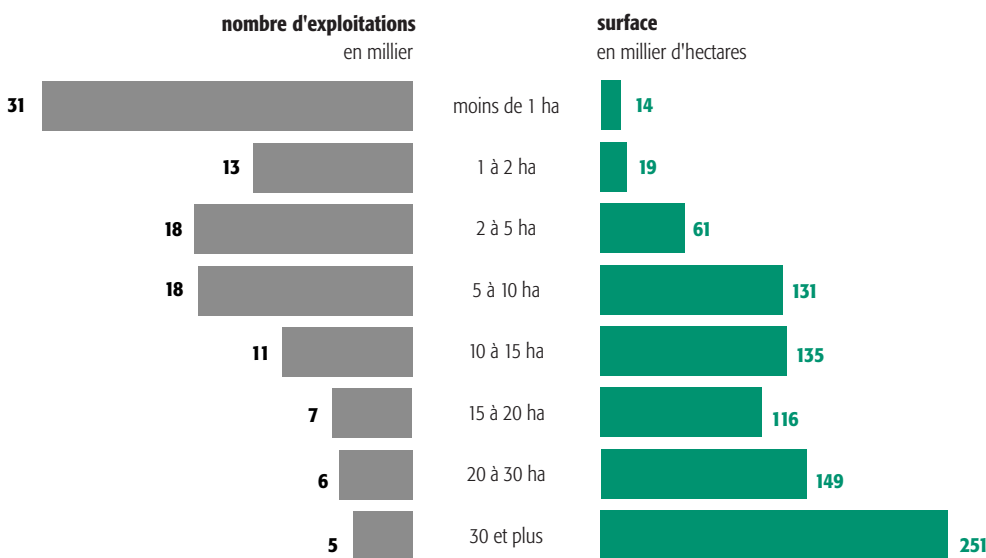
Les exploitations viticoles s'agrandissent et modifient leur encépagement pour privilégier la qualité. Elles sont plus d'une sur trois à commercialiser directement leur vin. Les caves coopératives demeurent toutefois bien implantées dans le Sud.

Des exploitations plus grandes et moins nombreuses, un maintien des surfaces cultivées, un développement du vignoble des vins d'appellation et de pays, des caves particulières qui diversifient leur mode de commercialisation. Telles sont les premières tendances issues du volet viticole du recensement 2000 de l'agriculture. On y dénombre près de 110 000 exploitations viticoles qui commercialisent ou livrent à une coopérative un produit de la vigne. Cinq pour cent cultivent du

raisin de table sur 1 % du vignoble. Les 34 000 autres unités, qui disposent de vignes pour leur propre usage, ne possèdent que 11 000 hectares de vignoble et sont exclues de cette étude. L'effectif des exploitations viticoles baisse de 34 % en douze ans, soit sensiblement comme l'ensemble des exploitations agricoles. Leur surface moyenne en vigne augmente, et passe de 5,5 hectares en 1988 à 8 hectares en 2000. Les petites unités sont moins nombreuses : en douze ans l'effectif des exploitations possédant moins de 5 hectares de vignes recule de plus de 40 %. Mais on en compte davantage qui cultivent plus de 15 hectares de vignoble. La baisse du nombre d'exploitations s'effectue avec un recul de 5 % de la superficie du vignoble, qui atteint désormais 876 200 hectares¹. Cette situation résulte de l'importante rénovation du vignoble amorcée dans les années soixante-dix. Elle se traduit par un fort recul des surfaces consacrées au vin de table, et par un développement de celles bénéficiant d'un label de qualité. Les vignes aptes à produire des vins sous appellation d'origine contrôlée (AOC) ou des vins d'appellation d'origine de qualité supérieure représentent désormais 62 % du vignoble. Elles n'en constituaient

Les exploitations de 30 hectares et plus occupent 28 % du vignoble

Répartition des exploitations viticoles



Source - Agreste - Recensement agricole 2000

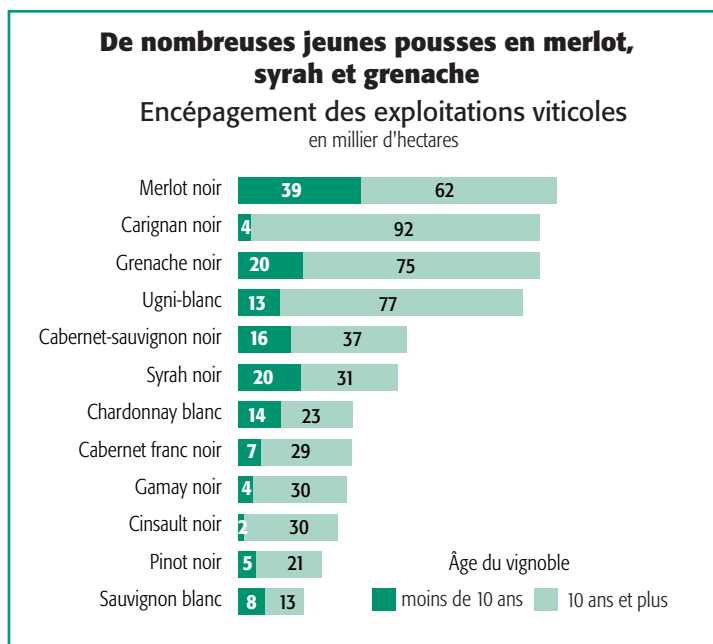
1. Y compris les pépinières viticoles et les vignes-mères de porte-greffes



➤ que 55 % en 1988. Le vignoble consacré aux vins de pays, dont les contraintes de rendement sont moins fortes, progresse aussi et représente 21 % des vignes françaises.

Renouvellement des cépages

Cette stratégie de renforcement de la qualité nécessite un profond renouvellement des cépages. Dans les zones de production de vins de table, les producteurs ont arraché de nombreuses parcelles pour les remplacer par des cépages plus appréciés. Le merlot est aujourd'hui le cépage le plus prisé des viticulteurs. Il s'étend sur 101 000 hectares, soit une progression de 69 % par rapport à 1988. Cépage traditionnel du Bordelais, il a connu un formidable essor dans le Languedoc. Il devance désormais en France le carignan, dont les superficies reculent de 43 % en douze ans, et qui a longtemps été le cépage le plus cultivé de par son implantation languedocienne. Le grenache noir est le troisième cépage du vignoble : il rentre dans la composition de nombreux vins d'appellation du Sud-Est et progresse de 10 % par



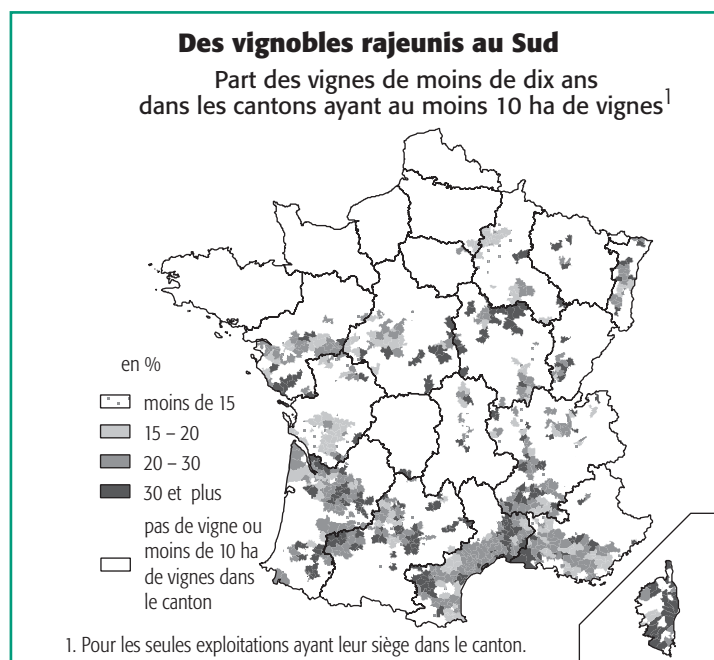
Source - Agreste - Recensement agricole 2000

rapport à 1988. La culture du cabernet-sauvignon et de la syrah, deux autres variétés noires, se développe également. L'ugni-blanc, qui est à la base des vins aptes à produire du cognac et de l'armagnac, est toujours le leader des cépages blancs malgré des surfaces en baisse de 12 % sur douze ans. Viennent ensuite le chardonnay et le sauvignon, en très forte progression. La modification des

cépages permet de poursuivre le renouvellement du vignoble. Il comporte, aujourd'hui comme en 1988, 22 % de vignes de moins de dix ans. Mais on plante aussi des cépages traditionnels dans les zones d'appellation. On dénombre ainsi en 2000 davantage de vignes de moins de dix ans en Aquitaine que dans le reste du pays.

Spécialisation

La culture de la vigne est de plus en plus une affaire de spécialistes. En 2000, quatre exploitations sur cinq sont spécialisées en viticulture et cultivent 88 % du vignoble. Elles n'étaient que deux sur trois en 1988. Huit unités sur dix ont encore le statut d'exploitations individuelles, mais elles ne cumulent plus que 55 % du vignoble. Les exploitations de grande taille optent plutôt pour une forme sociétaire. Les très grandes unités, qui commercialisent directement leurs produits, s'orientent surtout vers des statuts de société civile ou de société commerciale. L'agrandissement et la spécialisation engendrent une baisse de besoins en main-d'œuvre, qui chute de 26 % en douze



Source - Agreste - Recensement agricole 2000

Moins d'exploitants mais plus de salariés

	1988	2000
Nombre d'exploitations viticoles (en millier)	166,3	109,9
Superficie viticole (en millier d'hectares) ¹	920,3	876,2
dont vins d'appellation	509,5	545,2
Unités de travail annuel totales (en millier)	257,8	188,9
Nombre de salariés permanents	48 700	51 600

1. Y compris les pépinières viticoles et les vignes-mères de porte-greffes.

Source - Agreste - Recensement agricole 2000

➤ sensible que pour l'ensemble des exploitations agricoles, concerne principalement le travail des chefs d'exploitation et de leur famille. Le travail salarié se développe au contraire. Le secteur viticole emploie près de 52 000 salariés permanents, soit 6 % de plus qu'en 1988. La part des exploitations utilisant ces permanents passe de même de 12 % en 1988 à 18 % aujourd'hui. L'activité des salariés saisonniers est également en légère progression, malgré l'essor de la mécanisation des vendanges. Elle touche 61 % des surfaces en 2000 contre 38 % en 1988. Le travail effectué par des entreprises de travaux agricoles fait plus que doubler en douze ans. Il ne représente cependant que 1 %

de l'ensemble du travail accompli dans les exploitations.

38 000 caves particulières

Près de 38 000 viticulteurs vinifient aujourd'hui leur raisin. Le poids de ces caves particulières progresse peu depuis douze ans. Elles produisent en 2000

La moitié de la récolte est vinifiée au sein des exploitations

49 % de la récolte. D'une superficie moyenne de 12,3 hectares de vigne, ces exploitations sont plus grandes que la moyenne. La vinification en cave particulière s'accroît avec la taille des vignobles, car elle concerne plus de deux tiers des unités de 30

hectares de vignes et plus. Toutefois, six viticulteurs sur dix confient encore leur raisin à des caves coopératives. Cette proportion s'élève à plus de neuf sur dix en Languedoc-Roussillon, où la coopération viticole est implantée depuis longtemps. La commercialisation de vin par les exploitants prend de l'ampleur. Près de 39 000 viticulteurs l'ont pratiqué pendant la campagne 1999-2000. La plupart vinifient en cave particulière, mais une faible partie du vin élaboré en caves coopératives est aussi commercialisée par les viticulteurs. Les ventes en bouteilles représentent désormais 34 % de leurs volumes commercialisés par les exploitants contre 21 % en 1988. Cette évolution est liée et à l'essor de nouveaux débouchés pour le producteur, comme les ventes directes au consommateur ou à l'exportation, qui s'effectuent principalement en bouteilles. Le négoce, qui absorbe près des deux tiers des ventes de vin des producteurs, reste cependant le débouché principal.

Fabrice Romans

Scées - Bureau statistiques végétales et forestières

Pour en savoir plus...

■ « Vins français : une suprématie fragile », *Agreste-Primeur*, n° 95, juin 2001

■ *Agreste-Conjoncture Viticulture*, 5 numéros par an (de juillet à novembre)

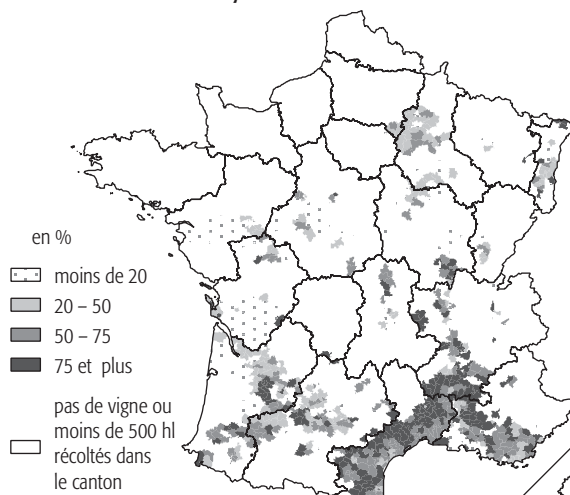
■ À partir de septembre, *L'Essentiel viticulture en France métropolitaine*, tableaux par département et région

et des céderoms avec données communales, cantonales, départementales et régionales.

et le site Internet du Scées : agreste.agriculture.gouv.fr

Les coopératives restent dominantes dans le Sud-Est

Part de la vinification effectuée en coopérative dans les cantons ayant une récolte d'au moins 500 hl¹

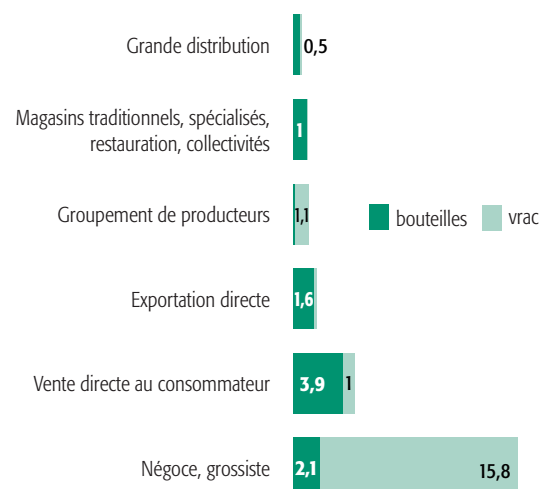


1. Pour les seules exploitations ayant leur siège dans le canton.

Source - Agreste - Recensement agricole 2000

La vente du vin au négoce reste majoritaire

Quantités commercialisées par les exploitations viticoles en million d'hectolitres



Source - Agreste - Recensement agricole 2000

Un vignoble pluriel

■ L'évolution des superficies des vignobles varie sensiblement d'une région à l'autre. De 1988 à 2000, les surfaces progressent dans des régions spécialisées dans les vins d'appellation comme l'Aquitaine, la Bourgogne et l'Alsace. Elles diminuent au contraire en Languedoc-Roussillon, dont le vignoble a longtemps été orienté vers les

vins de table. Les vignes d'appellation, bien qu'en recul, y résistent bien. La recherche d'une meilleure qualité s'y est traduite par l'essor des vins de pays, notamment les vins de pays de cépage. En Midi-Pyrénées, l'évolution du vignoble s'est effectuée par l'expansion de terroirs particuliers associés à des cépages locaux.

Des évolutions contrastées suivant les régions

Régions	Toutes vignes		Vignes à vins d'appellation	
	Superficie en 2000 ¹ (millier d'hectares)	Évolution 1988-2000 (%)	Superficie en 2000 ¹ (millier d'hectares)	Évolution 1988-2000 (%)
Languedoc-Roussillon	297,7	- 17	121,8	- 9
Aquitaine	150,7	+ 12	146,1	+ 15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	101,0	- 5	77,6	+ 9
Poitou-Charentes	81,0	- 5	1,8	+ 5
Rhône-Alpes	57,6	+ 7	45,4	+ 10
Midi-Pyrénées	41,2	- 9	16,5	+ 17
Pays de la Loire	38,0	+ 4	33,1	+ 5
Bourgogne	30,0	+ 22	29,7	+ 23
Champagne-Ardenne	28,7	+ 7	28,6	+ 7
Centre	22,3	+ 7	20,3	+ 21
Alsace	15,2	+ 12	15,1	+ 12
Corse	7,1	- 28	3,8	- 2
Picardie	2,3	+ 10	2,3	+ 11
Franche-Comté	2,0	+ 21	1,9	+ 20
Auvergne	1,1	+ 10	1,1	+ 24
Lorraine	0,2	+ 61	0,2	+ 75
France	876,2	- 5	545,2	+ 7

1. Superficie des exploitations ayant leur siège dans la région correspondante y.c. pépinières viticoles et vignes-mères de porte-greffes.

Source - Agreste - Recensement agricole 2000

Méthodologie

■ Le recensement de la viticulture a été réalisé sur le champ des exploitations viticoles « commercialisantes », de métropole c'est-à-dire les exploitations agricoles ayant une superficie en vigne et commercialisant ou livrant à une coopérative un ou plusieurs produits de la vigne comme les jus, les moûts, les raisins, ou les vins. Tous les chiffres de cette publication sont calculés sur ce champ.

■ Une exploitation agricole est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension. Pour la vigne, les critères sont :
- 5 ares de vignes à champagne
- 10 ares de vignes à vin d'appellation d'origine contrôlée
- 20 ares de vignes à vin de consommation courante.

Encore trop de vin de table ?

■ En 2000, la production de vin de table s'élève à 6,5 millions d'hectolitres, soit 11 % de la récolte totale. Malgré la réduction tendancielle de la production, les deux importantes récoltes de 1999 et 2000 et une consommation en baisse constante engendrent un gonflement des stocks. Il s'en est suivi une forte baisse des prix à la production.

■ La production de l'année 2000 est élaborée par 37 500 exploitations. Elle est issue à 21 % d'unités qui sont

spécialisées en viticulture d'appellation et à 58 % des autres exploitations viticoles. Le reste se répartit entre les exploitations de polyculture et les autres exploitations spécialisées. La production de vin de table n'est pas l'apanage de petits producteurs : un quart provient d'unités disposant d'au moins 30 hectares de vigne. Près de quatre hectolitres de vin de table sur dix sont produits dans des exploitations qui vinifient tout ou partie de leur récolte en cave particulière.

